

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté de pharmacie

Études supérieures

Annuaire général 2023–2024

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Section 8 – Faculté de pharmacie

Introduction	8-1
PROGRAMMES	
2-670-1-0 D.E.S.S. en développement du médicament	8-1
2-670-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament	8-2
2-675-1-1 Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)	8-3
2-675-1-5 Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée	8-5
2-675-1-6 Cert. de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne	8-6
2-675-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques	8-7
2-675-6-1 Microprog. de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire	8-8
2-675-6-3 Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine	8-8
2-675-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés	8-9
2-700-1-0 Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.)	8-10
2-670-1-1 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option dév. du médicament (M. Sc.)	8-11
2-481-1-6 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations (M. Sc.)	8-13
3-675-1-2 Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée (D.E.P.A.)	8-14
3-675-6-2 Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée	8-15
3-700-1-0 Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.)	8-16

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 14 juin 2023

INTRODUCTION

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiante et l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciennes et pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheuses et chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

www.pharm.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante : Nathalie Letarte

Vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques :
Marie Lordkipanidzé

Vice-doyenne aux affaires professorales et internationales : Lucie Blais

Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair

Directrice administrative : Sylvie Gagnon

Directrice aux études : Marie-Ève Simoncelli

PROGRAMMES

D.E.S.S. en développement du médicament 2-670-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament 2-670-6-1

Maîtrise en pharmacothérapie avancée 2-675-1-1

Options :

Pratique ambulatoire
Pratique en établissements de santé

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée 2-675-1-5

Options :

Pratique ambulatoire
Pratique en établissements de santé

Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne 2-675-1-6

Microprogramme en soins pharmaceutiques 2-675-6-0

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire 2-675-6-1

Microprogramme de gestion en pharmacie d'officine 2-675-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés 2-675-6-4

Maîtrise en sciences pharmaceutiques 2-700-1-0

Options :

Médicament et santé des populations 2-481-1-6
Développement du médicament 2-670-1-1
Analyse
Chimie médicinale
Pharmacologie
Pharmacogénomique
Technologie pharmaceutique

Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée 3-675-1-2

Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée 3-675-6-2

Doctorat en sciences pharmaceutiques 3-700-1-0

Options :

Analyse
Chimie médicinale
Médicament et santé des populations
Pharmacogénomique
Pharmacologie
Technologie pharmaceutique

Programme 2-670-1-0

Version 04 (A19)

D.E.S.S. en développement du médicament

OBJECTIFS

Le D.E.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre. Au terme du programme, les diplômés :

- sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux

- diverses étapes du développement du médicament;
- comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter;
- auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option Multidisciplinaire, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.E.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine :
 - Biostatistique : PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.
 - Pharmacologie : PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.
 - Pharmacocinétique : PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
 - Toxicologie - innocuité du médicament : SBP 6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.
- Les candidats pré-sélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
- Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

- À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet.
- La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

- La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Afin de poursuivre à la maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (2-670-1-1) et pouvoir y transférer ses cours de concentration, l'étudiant doit suivre un cheminement proposé par le conseiller ou la conseillère en gestion des études du programme.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires et 8 crédits de cours à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 22 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché
SBP 6009	1	Dév non clinique du médicament

Bloc 70B Cours de concentration

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6001	2	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
PHM 6158	2	Médicament: réglementation internationale
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique
SBP 6116	1	Soumissions électroniques et réglementation
SBP 6117	1	Fournisseurs et approvisionnement en médicaments
SBP 6118	1	Production du protocole clinique
SBP 6120	2	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6121	1	Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique
SBP 6122	2	Détection de signaux en pharmacovigilance
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications efficaces

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Programme 2-670-6-1

Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament offre, aux étudiants inscrits aux études supérieures en recherche, une formation complémentaire leur permettant de développer une vision globale du développement du médicament. Le programme doit se faire en parallèle avec des études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme aux études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou dans le cadre d'un stage postdoctoral

Notez que sur demande du Comité de programme, les candidats peuvent être convoqués à une entrevue.

Le candidat doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences

Un étudiant admis au microprogramme de 2^e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament peut transférer les crédits obtenus dans le Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement du médicament (2-670-1-0).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Les cours SBP6115A-B-C requièrent l'approbation du sujet par le responsable du cours.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
SBP 6115A	1	Enjeux en développement du médicament A
SBP 6115B	1	Enjeux en développement du médicament B

Bloc 70B

Option - 10 crédits.

PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché
SBP 6009	1	Dév non clinique du médicament
SBP 6115C	1	Enjeux en développement du médicament C

Programme 2-675-1-1

Version 05 (A21)

Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)

OBJECTIFS

La maîtrise en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Précision sur le programme

La formation de 2^e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1^{er} cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débiter le programme
- avoir une expérience jugée pertinente (stages) en soins hospitaliers au Canada pour l'option établissement de santé.

Après la sélection, le candidat devra se soumettre à une entrevue qui peut être éliminatoire. De plus, certains candidats pourraient devoir répondre à des exigences supplémentaires :

- un examen oral clinique sera réalisé auprès des candidats ayant effectué l'examen du PEBC (Pharmacy Examining Board of Canada) et auprès des pharmaciens gradués depuis 8 ans ou plus.
- une propédeutique pourrait être demandée avant le programme si l'examen oral clinique n'est pas satisfaisant. Le candidat sera alors admis au programme sous condition de la réussir dans les délais prescrits.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae, du questionnaire écrit et de l'entrevue.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire écrit
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi temps sous certaines conditions.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux

exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 6 trimestres à temps plein.

La scolarité minimale est de 7 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour chacun des programmes;
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours pour chacun des programmes;
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la maîtrise pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée)
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 option Pratique en établissement de santé

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont

6 crédits attribués au projet dirigé.

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 62111	0	Enseignement en pharmacie 1
PHA 62112	1	Enseignement en pharmacie 2
PHA 62301	0	Gest. prat. en établissement 1
PHA 62302	3	Gest. prat. en établissement 2
PHA 6340	2	Produits stériles en pharmacie
PHA 6350	2	Communication orale scientifique
PHA 6520	4	Introduction à la pratique avancée hospitalière

Bloc 70B Stages Spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 6611	3	Stage clinique en pharmacie 1
PHA 6612	3	Stage clinique en pharmacie 2
PHA 6613	3	Stage clinique en pharmacie 3

Bloc 70C Stages Spécialisés - Jalon de consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 6614	3	Stage clinique en pharmacie 4
PHA 6615	3	Stage clinique en pharmacie 5
PHA 6616	3	Stage clinique en pharmacie 6
PHA 6617	3	Stage clinique en pharmacie 7

Bloc 70D Stages Spécialisés - Jalon de certification

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6618	3	Stage clinique en pharmacie 8
PHA 6619	3	Stage clinique en pharmacie 9

Bloc 70E Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	Projet en pratique pharmaceutique
----------	---	-----------------------------------

Segment 71 option Pratique ambulatoire

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à des stages spécialisés et 11 crédits à option. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire, en milieu de soins de longue durée (CHSLD) ou en pratique de Groupe de médecine familiale (GMF).

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

PHA 62111	0	Enseignement en pharmacie 1
PHA 62112	1	Enseignement en pharmacie 2

Bloc 71B Soins pharmaceutiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie
PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant

PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques
PHM 6615	1	Soins pharm. communautaires : automédication
PHM 6617	1	Soins pharm. communautaires : dermatologie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiologie
PHM 6623	1	Soins pharm. communautaires : psychiatrie
PHM 6624	1	Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie
PHM 6642	1	Soins pharm. communautaires : pneumologie
PHM 6644	1	Soins pharm. communautaires : soins palliatifs
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 71C Gestion*Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.*

PHM 6300	1	Gestion en pharmacie : équipe de travail
PHM 6889	1	Le pharmacien dirigeant
PHM 6890	1	Positionnement strat. pharm.
PHM 6891	1	Le marketing pharmaceutique
PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie
PHM 6894	1	Comptabilité pharmaceutique
PHM 6895	1	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service
PHM 6896	1	Service à la clientèle en pharmacie
PHM 6897	1	Les contrats en pharmacie
PHM 6898	1	Financement et gestion financière en pharmacie
PHM 6899	1	La gestion du changement en pharmacie

Bloc 71D Stages spécialisés - Jalon d'intégration*Obligatoire - 9 crédits.*

PHA 6513	6	Pratique avancée en médecine familiale (GMF)
PHA 6515	3	Pratique avancée en clinique externe

Bloc 71E Stages spécialisés - Jalon consolidation*Obligatoire - 12 crédits.*

PHA 6511	6	Pratique avancée : service clinique 1
PHA 6514	6	Pratique avancée en gériatrie

Bloc 71F Stages spécialisés - Jalon consolidation*Option - 3 crédits.*

PHA 6570	3	Pratique avancée soins urgence
PHA 6571	3	Pratique avancée soins de longue durée
PHA 6610	3	Stage à thématique optionnelle

Bloc 71G Stage spécialisés - Jalon certification*Obligatoire - 6 crédits.*

PHA 6512	6	Pratique avancée : service clinique 2
----------	---	---------------------------------------

Bloc 71H Projet dirigé*Obligatoire - 6 crédits.*

PHA 6410	6	Projet en pratique pharmaceutique
----------	---	-----------------------------------

Le diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquies et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Précision sur le programme**

La formation de 2^e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise (pharmacothérapie avancée)

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

2. Statut étudiant**Option pratique en établissement de santé**

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 9 trimestres à temps plein.

La scolarité minimale est de 5 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en

pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurrentement pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise en pharmacothérapie avancée
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Pratique en établissement de santé

Les crédits de cette option sont tous obligatoires. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

PHA 6110	2	Soins pharmaceutiques pratique avancée 1
PHA 6120	2	Soins pharmaceutiques pratique avancée 2
PHA 6133	3	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3
PHA 6140	2	Soins pharmaceutiques pratique avancée 4
PHA 6225	5	Méthodologie de la recherche en pharmacie

Bloc 70B Atelier

Obligatoire - 1 crédit.

PHA 6320	1	Ateliers en évaluation de l'information
----------	---	---

Segment 71 Propre à l'option Pratique ambulatoire

Les crédits de cette option sont tous obligatoires. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 6133	3	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3
PHA 6225	5	Méthodologie de la recherche en pharmacie
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie
PHM 6508	1	Interactions médicamenteuses

Bloc 71B Atelier

Obligatoire - 3 crédits.

PHA 6320	1	Ateliers en évaluation de l'information
PHA 6350	2	Communication orale scientifique

Programme 2-675-1-6

Version 02 (H19)

Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne

OBJECTIFS

Lorsque jumelé à un baccalauréat en pharmacie obtenu au Canada, le certificat permet aux pharmaciens détenant un permis d'exercice de la pharmacie au Québec de déposer une demande d'obtention du diplôme de doctorat de 1er cycle en pharmacie par association (Pharm. D.). Il permet aussi aux pharmaciens de bonifier leurs connaissances et leurs compétences afin de rehausser leur implication dans les activités reliées à la prévention et au traitement des maladies.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- être détenteur d'un baccalauréat en pharmacie ou un diplôme équivalent (ex. Qualification en pharmacie)
 - être titulaire d'un permis d'exercice de la pharmacie au Canada
- L'étudiant doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental Portfolio spécifique à ce programme : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Demande d'équivalence de cours ou de reconnaissance des acquis expérientiels (exemptions) : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Photocopie du permis d'exercice de la pharmacie au Québec : consulter le site Admission pour information complémentaire

2. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel. La durée maximale est de 15 trimestres.

3. Capacité d'accueil

Il n'y a pas de capacité d'accueil maximale pour le programme. Toutefois, une capacité maximale pourrait être établie pour certains cours. Le programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

4. Modalités propres au programme

Selon l'année d'obtention du baccalauréat en pharmacie et l'expérience du candidat, une formation complémentaire pourrait être requise après étude du dossier.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat de 2^e cycle comporte 24 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 8 crédits à option.

Bloc 70A Conjoint avec l'Université Laval

Obligatoire - 13 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6400W	1	Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle
PHM 6404W	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405W	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406W	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6408W	2	Prescription des analyses de laboratoire
ULA 6101	1	Démarche éthique appliquée à la pharmacie (PHA6101)
ULA 6102	2	Pharmacie factuelle, pratique fondée sur les preuves (PHA6102)
ULA 6103	2	Gestion optimale des magistrales non stériles (PHA6103)

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6420W	0.5	Processus de soins pharmaceutiques
PHM 6421W	2	Santé communautaire - conception de projet
PHM 6602W	0.5	Communication en pharmacie

Bloc 70C

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6422W	2	Santé communautaire - Réalisation de projet
PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie
PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie
PHM 6508	1	Interactions médicamenteuses
PHM 6604W	1	Encadrement des étudiants en pharmacie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiologie
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
PHM 6950	1	Médicaments et personnes âgées
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 70D

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6450	2	Stage en milieu communautaire 1
PHM 6451	2	Stage en milieu communautaire 2
PHM 6453	2	Stage en établissement de santé 2

Programme 2-675-6-0

Version 02 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques

OBJECTIFS

Le microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels

2. Statut étudiant

- Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

4. Transfert au certificat de 2^e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne.

Un étudiant admis au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques peut être admis directement au certificat de 2^e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne au terme de 6 crédits de ce microprogramme, si les conditions d'admissibilité sont respectées.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

PHM 6404W	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405W	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406W	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6408W	2	Prescription des analyses de laboratoire

Bloc 70B Mise à jour en pharmacothérapie

Option - Minimum 2 crédits, maximum 4 crédits.

PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie

PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie

Bloc 70C Autres problématiques

Option - Minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.

Les cours PHM 65101 et PHM 65102 sont équivalents au cours PHM 6510.

PHM 6400W	1	Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle
PHM 6420W	0.5	Processus de soins pharmaceutiques
PHM 6421W	2	Santé communautaire - conception de projet
PHM 6422W	2	Santé communautaire - Réalisation de projet
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6510	3	Pharmacie : loi et système de soins
PHM 6513	3	Le pharmacien et l'aide humanitaire
PHM 6514	3	Soins pharm. urgence et soins critiques
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques
PHM 6602W	0.5	Communication en pharmacie
PHM 6604W	1	Encadrement des étudiants en pharmacie
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Programme 2-675-6-1

Version 00 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux du programme d'études visent davantage les compétences et guideront les objectifs spécifiques de chacun des cours inclus au programme. Ainsi, ce programme vise à donner au pharmacien communautaire les capacités de/d' :

- évaluer les connaissances de pointe pour intervenir de façon optimale auprès des patients et autres professionnels de la santé;
- surveiller efficacement la pharmacothérapie des patients en pharmacie communautaire;
- adapter les processus, les services et les opérations pour soutenir un changement de pratique en pharmacie communautaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels

2. Statut étudiant

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PHM 6401	1	Prescription et interprétation d'analyses de laboratoire
PHM 6404	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6508	1	Interactions médicamenteuses
PHM 6615	1	Soins pharm. communautaires : automédication
PHM 6950	1	Médicaments et personnes âgées

Bloc 70B Bloc clinique

Option - 2 crédits.

PHM 6425	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6429	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie/Endocrinologie
PHM 6430	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-entérologie
PHM 6617	1	Soins pharm. communautaires : dermatologie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiologie
PHM 6623	1	Soins pharm. communautaires : psychiatrie
PHM 6624	1	Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie
PHM 6642	1	Soins pharm. communautaires : pneumologie
PHM 6644	1	Soins pharm. communautaires : soins palliatifs

Bloc 70C Bloc complémentaire

Option - 1 crédit.

PHM 6300	1	Gestion en pharmacie : équipe de travail
PHM 6603	1	Communication pharmacien-patient
PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie

Programme 2-675-6-3

Version 00 (A17)

Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine**OBJECTIFS**

Développer les aptitudes nécessaires à la gestion d'une pharmacie.

Appliquer des principes de gestion reconnus et essentiels pour opérer une pharmacie (management et aspects humains, développement des affaires et connaissance de l'environnement, opérations en pharmacie, aspects financiers, contrats en pharmacie, etc.).

Acquérir des aptitudes de gestion saines et exercer un leadership dans les tâches de gestionnaire en pharmacie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie émis par une université canadienne ou détenir un diplôme jugé équivalent.
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres à temps partiel. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Le cheminement du microprogramme est à temps partiel.

Remarque

Notez que chaque cours de 1 crédit sera offert une fois aux deux ans.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A Management et aspects humains

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 6300	1	Gestion en pharmacie : équipe de travail
PHM 6889	1	Le pharmacien dirigeant
PHM 6899	1	La gestion du changement en pharmacie

Bloc 70B Développement des affaires et connaissance de l'environnement

Obligatoire - 4 crédits.

PHM 6890	1	Positionnement strat. pharm.
PHM 6891	1	Le marketing pharmaceutique
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
PHM 6895	1	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service

Bloc 70C Les opérations en pharmacie

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie
PHM 6896	1	Service à la clientèle en pharmacie

Bloc 70D Aspects financiers

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6894	1	Comptabilité pharmaceutique
PHM 6898	1	Financement et gestion financière en pharmacie

Bloc 70E Aspects légaux et déontologiques

Obligatoire - 1 crédit.

PHM 6897	1	Les contrats en pharmacie
----------	---	---------------------------

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2^e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés permet d'acquérir des connaissances, des compétences et des habiletés nécessaires à l'optimisation de la pharmacothérapie complexe des personnes âgées, incluant l'élaboration et la dispensation d'un plan de soins pharmaceutiques personnalisé aux besoins des aînés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1^{er} cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle si celle-ci est plus élevée
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie
- avoir une expérience de travail minimale de 600 heures en tant que pharmacien en milieu communautaire, en établissement de santé ou en groupe de médecine de famille (GMF).

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échu(e) continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Chaque étudiant est également responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises.

L'étudiant a la responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen, ce qui aurait pour conséquence un échec par absence.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Sur demande du comité d'admission, un candidat pourrait être invité à faire une entrevue.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à temps partiel.

3. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel uniquement. La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps partiel et la scolarité maximale de 9 trimestres (3 ans) à compter de la première inscription.

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, mais une absence d'inscription durant quatre trimestres consécutifs mettra fin à sa candidature.

4. Évaluation

L'étudiant doit réussir les évaluations avec une note égale ou supérieure à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage pour un cours de cycles supérieurs.

5. Autres informations

Ce microprogramme de 2^e cycle peut servir de programme gigogne vers la maîtrise en pharmacothérapie avancée (programme 2-675-1-1, segment 72 - Soins aux aînés).

Ce microprogramme de 2^e cycle n'est pas cumulable avec d'autres microprogrammes. L'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme. Ce programme ne donne pas accès à un permis d'exercice comme pharmacien.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

Segment 70

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et offerts en ligne, à l'exception du bloc 70B qui comprend un stage optionnel de 3 crédits qui pourrait être réalisé par un étudiant au dernier trimestre, sous réserve de l'approbation de la direction du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 6000W	1.5	Principes fondamentaux du vieillissement
PHA 6001W	0.5	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 1
PHA 6002W	1	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 2
PHA 6011W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 1
PHA 6012W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 2
PHA 6013W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 3
PHA 6014W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 4

Bloc 70B Complément de formation facultatif

Option - Maximum 3 crédits.

Veuillez noter que l'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.

PHA 6015	3	Stage en soins pharmaceutiques avancés aux aînés
----------	---	--

Programme 2-700-1-0

Version 12 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.)

OBJECTIFS

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

Option Analyse

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

Option Chimie médicinale

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

Option Pharmacologie

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

Option Technologie pharmaceutique

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

Option Pharmacogénomique

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique et en protéomique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- en plus des relevés de notes officiels, le candidat doit joindre une lettre de motivation à sa demande d'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité Mémoire selon les options suivantes :

- l'option Analyse (segment 70)
- l'option Chimie médicinale (segment 71)
- l'option Pharmacologie (segment 73)
- l'option Technologie pharmaceutique (segment 74)
- l'option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1
----------	---	--

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097	37	Recherche et mémoire
----------	----	----------------------

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 71B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 71C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097 37 Recherche et mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 73B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6034 3 Cytokines et facteurs de croissance

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche

PHM 7065 3 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir

Bloc 73C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097 37 Recherche et mémoire

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 74B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6035 4 Technologie pharmaceutique expérimentale

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 74C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097 37 Recherche et mémoire

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un maximum de 3

crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

PGM 6054 1 Séminaires de pharmacogénomique

PGM 6078 3 Pharmacogénomique

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée

BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique

MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique

PGM 6001 3 Pharmacogénomique clinique

PHL 6011 3 Pharmacodynamie

PHL 6060 3 Pathologie et thérapeutique

PHL 6081 3 Métabolisme des médicaments

SMC 6061 3 Génétique médicale

Bloc 76C

Obligatoire - 35 crédits.

PHM 6098 35 Recherche et mémoire

Programme 2-670-1-1

Version 01 (A19)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (M. Sc.)

OBJECTIFS

Option Développement du médicament

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Concentration Réglementation, fabrication et conformité

Intégrer les connaissances multidisciplinaires associées à la réglementation, la fabrication et la conformité dans le cadre du développement du médicament. Décrire et critiquer les exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique et du développement du médicament.

Concentration Recherche clinique

Décrire et critiquer les approches méthodologiques particulières à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Expliquer l'impact d'une étude clinique sur la stratégie de développement d'un médicament. Appliquer et intégrer les connaissances apprises afin de participer à la rédaction de protocoles cliniques et de participer à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études cliniques en recherche pharmaceutique.

Concentration Pharmacéconomie et accès au marché

Décrire et critiquer les aspects économiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les contraintes et élaborer des stratégies d'accès au marché des médicaments.

Concentration Pharmacovigilance et gestion du risque

Décrire et critiquer les aspects épidémiologiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans leurs conditions réelles d'utilisation. Expliquer les politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences pharmaceutiques - Stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
 - avoir complété la scolarité du D.E.S.S. en développement du médicament
 - avoir complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé, soit un des segments 70C1 (réglementation, fabrication et conformité), 70C2 (recherche clinique), 70C3 (pharmacoéconomie et accès au marché) ou 70C4 (pharmacovigilance et gestion du risque)
 - un étudiant qui a complété son D.E.S.S., mais qui n'a pas complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé peut quand même être admis conditionnellement à suivre et réussir un maximum de 6 crédits de cours de façon concomitante à son stage ou à son travail dirigé afin de compléter ce segment
 - avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Les candidats devront faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Le stage est réservé au candidat possédant peu ou pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages. Chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la faculté. L'étudiant admissible devra se soumettre au processus d'assignation des stages. Il sera invité à appliquer aux stages offerts avec une lettre de motivation, son C.V. et son relevé de notes, puis sera éventuellement invité à participer à des entrevues avec les milieux de stage. L'inscription de l'étudiant est confirmée lorsqu'une convention de stage est complétée et approuvée à la fois par l'étudiant, le milieu de stage et la Faculté de pharmacie.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat oeuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté. Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Scolarité

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres. À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Développement du médicament de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec les modalités de stage ou de travail dirigé. Le cheminement de l'option Développement du médicament inclut un tronc commun (Segment 01) ainsi qu'une de ces quatre concentrations :

- la concentration Réglementation, fabrication et conformité (segment 70C1)
- la concentration Recherche clinique (segment 70C2)
- la concentration Pharmacoéconomie et accès au marché (segment 70C3)
- la concentration Pharmacovigilance et gestion du risque (segment 70C4)

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun se compose de cours obligatoires, de cours transversaux et d'un stage ou d'un travail dirigé. Un minimum de 37 crédits et un maximum de 40 crédits peuvent être attribués à ce segment. Les cours obligatoires contribuent pour 22 crédits (bloc 01A). Un maximum de 3 crédits provient des cours transversaux à option (bloc 01B), des cours transversaux au choix (bloc 01C) ou d'une combinaison des deux. Le stage ou le travail dirigé contribue pour 15 crédits (bloc 01D).

Bloc 01A

Obligatoire - 22 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché
SBP 6009	1	Dév non clinique du médicament

Bloc 01B Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications efficaces

Bloc 01C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme.

Bloc 01D Stage ou travail dirigé

Option - 15 crédits.

Les 15 crédits de ce bloc sont attribués soit à un stage, soit à un travail dirigé. Le stage ou le travail dirigé doit porter sur un thème qui correspond à la concentration choisie par l'étudiant.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Segment 70C1 Développ. du médicament: Réglementation, fabrication et conformité

Cette concentration comporte de 5 à 8 crédits à option.

Bloc 70C1A Réglementation, fabrication et conformité

Option - Minimum 5 crédits, maximum 8 crédits.

PHM 6001	2	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
PHM 6158	2	Médicament: réglementation internationale
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6116	1	Soumissions électroniques et réglementation
SBP 6117	1	Fournisseurs et approvisionnement en médicaments
SBP 6118	1	Production du protocole clinique
SBP 6120	2	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Segment 70C2 Développement du médicament: Recherche clinique

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C2A Recherche clinique

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6001	2	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique

PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique

Segment 70C3 Développement du médicament: Pharmacoeconomie et accès au marché

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C3A Pharmacoeconomie et accès au marché

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoeconomie
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6121	1	Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique

Segment 70C4 Développement du médicament: Pharmacovigilance et gestion du risque

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C4A Pharmacovigilance et gestion du risque

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6122	2	Détection de signaux en pharmacovigilance

Programme 2-481-1-6

Version 00 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations (M. Sc.)

OBJECTIFS

1. Objectifs généraux du programme-option

Option Médicament et santé des populations:

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

1. Objectifs de chaque concentration du programme-option

Concentration Pharmacoépidémiologie

Évaluer, généralement sur de grandes populations, l'efficacité, l'innocuité, le bénéfice, la prescription et l'usage des médicaments en situation réelle en appliquant des méthodes et un raisonnement épidémiologique.

Concentration Pharmacoeconomie

Estimer les meilleurs choix dans un contexte où les ressources sont limitées, en tenant compte à la fois des coûts et des répercussions des interventions de santé spécifiquement aux médicaments ou aux services pharmaceutiques.

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques

Développer, évaluer et implanter à large échelle des approches novatrices et bien intégrées au système de santé dans la perspective de prodiguer des soins de qualité centrés sur le patient, dont l'évaluation de traitements spécifiques, d'approches thérapeutiques, d'outils cliniques ou d'interventions spécifiques.

Concentration Socioanthropologie du médicament

Analyser les dynamiques sociales reliées aux usages du médicament, c'est-à-dire les pratiques cliniques et les dynamiques professionnelles autour du médicament, les logiques profanes d'usage, ainsi que le thème des médicaments en lien avec les nouvelles

socialités.

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques

Développer une méthodologie statistique qui peut être utilisée pour estimer les effets des interventions en santé ou pour évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Conditions particulières pour les options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, option Médicament et santé des populations, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein et de six trimestres à demi-temps.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option médicament et santé des populations de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire et comporte un tronc commun ainsi que les cinq concentrations suivantes :

Concentration Pharmacoépidémiologie (Segment 70C1)

Concentration Pharmacoeconomie (Segment 70C2)

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques (Segment 70C3)

Concentration Socioanthropologie du médicament (Segment 70C4)

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques (Segment 70C5)

Segment 01 Tronc Commun

La répartition des crédits du tronc commun est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

PHM 6069 3 Médicament santé population: regards croisés

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 01B

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 25 crédits.

PHM 6190 25 Recherche et mémoire

Segment 70C1 Concentration pharmacoépidémiologie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 35 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 4 à 10 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 70C1A

Obligatoire - 5 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C1B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
MSO 6002	1	Atelier de biostatistique
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoeconomie
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché

Segment 70C2 Concentration pharmacoéconomie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 36 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

PHM 6032	3	Pharmacoeconomie
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché

Bloc 70C2B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MSO 6002	1	Atelier de biostatistique
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Segment 70C3 Concentration évaluation de pratiques / politiques pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
DRT 6874	3	Droit pharmaceutique
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social

PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
SPS 6010	3	Société, politiques publiques et santé : enjeux
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Segment 70C4 Concentration socio-anthropologie du médicament

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
----------	---	----------------------------------

Bloc 70C4B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
SOL 6212	3	Analyse du discours
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SOL 6940	3	Séminaire de recherche : thème choisi
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 70C5 Concentration statistiques en sciences pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
----------	---	------------------------------------

Bloc 70C5B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6118	3	Analyse de survie
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6415	3	Régression

 Programme 3-675-1-2

 Version 00 (E23)

Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée (D.E.P.A.)

OBJECTIFS

Le D.E.P.A. en pratique pharmaceutique avancée vise à approfondir des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de pharmacien et de pharmacienne dans un domaine de pratique défini. Il prépare les pharmaciens et les pharmaciennes à la prestation de soins spécialisés. Il permet d'améliorer la qualité des soins pharmaceutiques et de

contribuer à une gestion plus efficiente des soins de santé. Il contribue aux missions d'enseignement et de recherche.

Quatre spécialisations sont offertes : oncologie, soins critiques, pratique en groupe de médecine familiale et infectiologie.

Les objectifs du programme sont de former des pharmaciens et pharmaciennes qui seront aptes à :

- 1. Exercer un leadership visionnaire, pour contribuer au développement d'une pratique avant-gardiste
- 2. Générer des idées innovantes et porteuses de changement pour la pratique, tout en adoptant un comportement responsable, éthique et professionnel
- 3. Être proactif et factuel dans la résolution de problèmes émergents
- 4. Inspirer le travail collaboratif, tout en faisant preuve d'intégrité professionnelle
- 5. Être engagé dans le transfert des connaissances et des compétences

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en pratique pharmaceutique avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique en pharmacie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins B2 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Permis de pratique et d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires

La sélection des candidats tient compte des éléments présentés au CV, à la lettre de motivation, et à la lettre de recommandation. Une entrevue éliminatoire est exigée après étude du dossier.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à plein temps.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option, dont 18 attribués à l'activité de spécialisation.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 72011	0	Enseignement en pharmacie 1
PHA 72012	1	Enseignement en pharmacie 2
PHA 7211	8	Projet de recherche en pratique pharmaceutique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent suite à l'approbation du responsable du programme.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie

Bloc 70C Spécialisation

Option - 18 crédits.

PHA 71011	0	Résidence en oncologie 1
PHA 71012	18	Résidence en oncologie 2
PHA 71021	0	Résidence en soins critiques 1
PHA 71022	18	Résidence en soins critiques 2
PHA 71031	0	Résidence en groupe de médecine familiale 1
PHA 71032	18	Résidence en groupe de médecine familiale 2
PHA 71041	0	Résidence en infectiologie 1
PHA 71042	18	Résidence en infectiologie 2

Programme 3-675-6-2

Version 00 (E23)

Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée

OBJECTIFS

Le microprogramme vise à approfondir des compétences afin d'exercer la profession de pharmacien et de pharmacienne dans un domaine de pratique défini. Il prépare les pharmaciens et pharmaciennes à la prestation de soins spécialisés. Il permet d'améliorer la qualité des soins pharmaceutiques et de contribuer à une gestion plus efficiente des soins de santé.

Les objectifs du programme sont de former des pharmaciens et pharmaciennes qui seront aptes à :

- 1. Exercer un leadership visionnaire, pour contribuer au développement d'une pratique avant-gardiste
- 2. Générer des idées innovantes et porteuses de changement pour la pratique, tout en adoptant un comportement responsable, éthique et professionnel
- 3. Être proactif et factuel dans la résolution de problèmes émergents
- 4. Inspirer le travail collaboratif, tout en faisant preuve d'intégrité professionnelle

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3^e cycle en pratique pharmaceutique avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique en pharmacie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins B2 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Permis de pratique et d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires

La sélection des candidats tient compte des éléments présentés au CV, à la lettre de motivation, et à la lettre de recommandation. Une entrevue éliminatoire est exigée après étude du dossier.

2. Statut étudiant

Le programme est offert à temps plein uniquement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de 3^e cycle comporte 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

PHA 7100	16	Résidence en pratique pharmaceutique avancée
PHA 7210	2	Projet d'intégration en pratique pharmaceutique

Programme 3-700-1-0

Version 07 (A18)

Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire dans l'option choisie, ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants n'ayant pas obtenu une M. Sc. dans l'option choisie pourront se voir imposer des cours complémentaires
- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- En plus des relevés de notes officiels.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse de projet de recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :

- option Analyse (segment 70),
- option Chimie Médicinale (segment 71),
- option Médicament et santé des populations (segment 72),
- option Pharmacologie (segment 73),
- option Technologie pharmaceutique (segment 74),
- option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2
----------	---	--

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2
----------	---	--

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2
----------	---	--

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 7078	3	Méthodes avancées en inférence causale

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2
----------	---	--

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits

à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2
----------	---	--

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 74D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM 7054	1	Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM 7055	1	Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7106	82	Thèse